

Le 9 novembre 2021

Egalité face à la santé et accès à la propriété pour tous : le Crédit Mutuel supprime le questionnaire de santé pour ses clients fidèles.

Au Crédit Mutuel¹, 3^e banque de détail française, nous voulons que nos sociétaires et clients aient accès à la propriété sans discrimination liée à la santé.

Dans ce contexte, le Crédit Mutuel¹ met en place un nouveau dispositif exclusif, solidaire et mutualiste, **visant la suppression pure et simple des formalités médicales pour ses clients fidèles, dans le cadre de l'achat de la résidence principale.**

Concrètement, cela se traduit par trois décisions :

- **A compter d'aujourd'hui, nos clients fidèles n'auront plus à remplir de questionnaire de santé pour l'acquisition de leur résidence principale ;**
- **Dès lors, ils n'auront plus de formalités médicales ;**
- **Et ainsi, ils ne feront plus l'objet de surprimes ou exclusions liées à leur état de santé.**

Ce dispositif est applicable sous les conditions suivantes :

- Réservé aux clients domiciliant leurs revenus principaux depuis 7 ans au Crédit Mutuel ;
- Montant assuré jusqu'à 500 000 € par emprunteur ;
- Assuré âgé de moins de 62 ans lors de la souscription.

Pour nos clients déjà titulaires d'une assurance emprunteur au Crédit Mutuel (correspondant à ces conditions) et faisant l'objet d'une surprime ou d'une exclusion, ces dernières seront supprimées à compter du 1^{er} décembre 2021.

Banque mutualiste, nous voulons agir pour une société plus juste et plus solidaire. Nous faisons ainsi le choix d'un modèle de banque et d'assurance universel qui mutualise les risques et qui offre une protection large face à la maladie, à l'invalidité et au décès.

L'initiative prise par le Crédit Mutuel s'inscrit dans le prolongement de la *Loi Evin* qui interdit la discrimination des malades dans les complémentaires santé et de la *Gender Directive* qui prohibe les écarts tarifaires entre les femmes et les hommes.

Ce choix d'universalité et de protection s'oppose à une vision discriminatoire, trop souvent relayée :

- Sous prétexte de concurrence accrue, la demande de résiliation à tout moment de l'assurance emprunteurs va en réalité aboutir à une **sélection médicale à outrance** et à un **renforcement des inégalités face à l'accès au crédit et l'assurance**. Les jeunes clients aisés bénéficieront d'offres d'assurance à prix cassés tandis que les moins favorisés, moins jeunes et en moins bonne santé verront leurs tarifs exploser et/ou seront exclus de l'accession à la propriété. C'est la double peine : la maladie et l'exclusion.
- **Nous voulons donc qu'un débat s'engage pour interdire toutes les discriminations liées à la santé dans le cadre de l'accès à la propriété et de l'assurance emprunteur.**

Sans attendre, le Crédit Mutuel agit. Dès aujourd'hui et pour tous ses clients fidèles.

« N'oublions pas une des leçons de la crise sanitaire : l'égalité devant la santé et l'accès de toutes et tous à la propriété sont les reflets d'une société solidaire. Leçon trop vite oubliée quand on voit le retour d'initiatives qui, sous prétexte de concurrence, démutualisent les risques et excluent les moins jeunes, moins favorisés et en moins bonne santé. » déclare **Nicolas Théry**, président du Crédit Mutuel.

« Grâce à l'action menée par les Assurances du Crédit Mutuel, un des leaders de l'assurance française, nous renforçons notre engagement mutualiste pour une société plus juste et inclusive, où la maladie, la profession ne sont pas des obstacles pour devenir propriétaire de son logement. A compter d'aujourd'hui, nous assurons donc le crédit immobilier de la résidence principale de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale » ajoute **Daniel Baal**, Directeur général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

**CAS CONCRETS
POUR LES CLIENTS CREDIT MUTUEL
ELIGIBLES AU DISPOSITIF**

Pour un prêt de 200 000 euros sur 20 ans

Jacky, 50 ans, cancer du pancréas récent

- Impossibilité d'accéder à la propriété liée au refus de l'assurance emprunteur
=> **A compter d'aujourd'hui : accepté sans surprime ni exclusion**

Claire, 43 ans, diabétique

- Surprime de 20 euros par mois (4 800€ sur la durée du prêt)
- Clause d'exclusion en cas de complications éventuelles liées à son affection (par exemple neurologiques ou cardiaques).
=> **A compter d'aujourd'hui : plus de surprime, plus d'exclusion**

Jean-Jacques, 55 ans, victime d'un accident vasculaire cérébral

- Surprime de 24 euros par mois (5 760€ sur la durée du prêt)
- Refus de la garantie incapacité de travail
=> **A compter d'aujourd'hui : plus de surprime ni exclusion**

Albert, 50 ans, rupture des ligaments croisés

- Exclusion liées à éventuelles suites et séquelles de son accident
=> **A compter d'aujourd'hui : plus d'exclusion**

**Pour nos clients actuels répondant aux conditions d'éligibilité,
les surprimes et exclusions seront supprimées à compter du 1^{er} décembre 2021.**

À propos du Crédit Mutuel

Groupe bancaire de premier plan en France, le Crédit Mutuel propose une offre diversifiée de services à une clientèle de particuliers, de professionnels et entreprises de toutes tailles. Reconnu pour sa solidité financière et la qualité de ses ratios, le groupe bancaire mutualiste est très attaché à son cœur de métier, la banque de détail, et à ses valeurs coopératives et mutualistes.

Le Crédit Mutuel est une entreprise engagée au plan social par son attachement aux valeurs de proximité, solidarité et de responsabilité.

¹ Crédit Mutuel Alliance Fédérale (fédérations Centre Est Europe (Strasbourg), Sud-Est (Lyon), Ile-de-France (Paris), Savoie-Mont Blanc (Annecy), Midi-Atlantique (Toulouse), Loire-Atlantique et Centre-Ouest (Nantes), Centre (Orléans), Normandie (Caen), Dauphiné-Vivarais (Valence), Méditerranéen (Marseille), Anjou (Angers), Massif Central (Clermont-Ferrand) et Antilles-Guyane (Fort-de-France)), Crédit Mutuel Nord Europe (Lille), Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie (Laval) et Crédit Mutuel Océan (La Roche-sur-Yon).

À propos des Assurances du Crédit Mutuel

Depuis 1971, les Assurances du Crédit Mutuel sont présentes sur les marchés des assurances de biens, de personnes et de l'assurance-vie. Acteur majeur de l'assurance et de la protection sociale en France, elles proposent des solutions innovantes à leurs 12,5 millions d'assurés (particuliers, professionnels, entreprises et associations) sur l'ensemble du territoire et à l'international, essentiellement par l'intermédiaire des réseaux du Crédit Mutuel et du CIC.

Les Assurances du Crédit Mutuel ont réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 12,2 milliards d'euros.

En 2020, face à l'urgence de la crise sanitaire, les Assurances du Crédit Mutuel lancent la Prime de relance mutualiste pour accompagner à la reprise les entreprises françaises de manière extracontractuelle.

Les Assurances du Crédit Mutuel sont distribuées principalement par les réseaux bancaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranéen, Anjou, Antilles-Guyane et Massif Central), Crédit Mutuel Nord Europe, Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et Crédit Mutuel Océan et par le CIC.

Contact presse

Aziz RIDOUAN, Crédit Mutuel : 06 01 10 31 69, aziz.ridouan@creditmutuel.fr